

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quinze, le 28 septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 22 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 12

ABSENTS AVEC POUVOIR : 1

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A pris connaissance du projet de construction de la station d'épuration au lieu-dit « le Marais » et du devenir de la lagune du « Bourg » - présentation faite par les techniciens de la C A L F ; la population a été invitée à y assister
2. A été informé de la démission de Mme Joëlle FONT, 4^{ème} Adjointe et Conseillère Municipale et de Mme Véronique GOUVERNEYRE, Conseillère Municipale, pour convenance personnelle. Une modification du tableau du Conseil Municipal sera faite prochainement dès que tous les éléments le permettront.
3. A pris acte des rapports annuels 2014 de la C A L F concernant :
 - les transports lignes 125 et 309
 - l'assainissement collectif, non collectif (SPANC) et rivières
 - les ordures ménagères
4. N'a pas exercé son droit de préemption sur deux propriétés situées « Les Raffards » et « Les Sabots »
5. A approuvé une convention avec GRDF pour un télérelevé de leurs compteurs
6. A donné son accord pour la pose d'une plaque commémorative « Benoît Malon » sur une propriété privée située dans le « Bourg » dont le coût et l'installation sont à la charge de l'Association Benoît Malon
7. A acquis une parcelle située au « Bourg » en tant que « bien sans maître »
8. A donné un avis défavorable pour le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme » document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la C A L F
9. A été informé des dégâts causés sur le Pont de « Ferland » et les travaux qui devront être entrepris par la C A L F et signalisation par la Commune
10. A pris note du courrier qui a été adressé au Conseil Départemental concernant des nombreux accidents survenus notamment en cas de pluie sur la RD 101 vers « La Croix des Rapeaux »

**Le Maire,
Monique REY**